

POTENTIEL ET PROMESSES DE L'IA

La DGFIP mise sur l'IA !



Par **Amélie Verdier**
Senghor - 2004
Directrice générale des finances
publiques

Comme l'a récemment souligné la commission de l'intelligence artificielle dans son rapport remis au président de la République en mars 2024, la DGFIP fait partie des administrations pionnières qui ont très tôt su développer de nouveaux usages grâce à l'IA, d'abord dans le domaine du contrôle fiscal, puis de manière large avec les expérimentations menées en matière d'IA générative. Si les opportunités offertes sont nombreuses, le développement de l'IA au service des finances publiques se fait et se fera demain dans un cadre responsable et maîtrisé impliquant l'intervention humaine.

La DGFIP a rapidement pris le tournant des sciences des données

A partir de 2014, les méthodes de datamining¹ sont ainsi mises en œuvre de manière industrielle par le programme « CFVR » (ciblage de la fraude et valorisation des requêtes) au sein duquel a été constituée une équipe pluridisciplinaire de fiscalistes et de datascientists avec des résultats visibles : les équipes de contrôle soulignent la très grande qualité de la programmation qui en est issue et en 2024, près de la moitié des contrôles fiscaux des professionnels et près du tiers des contrôles fiscaux des particuliers proviennent de cette programmation.

Bénéficiant d'une culture ancienne sur l'intérêt de la qualité des données, même si celle-ci demeure encore largement perfectible, la DGFIP a cherché à mettre en place l'organisation humaine et technique nécessaire à la valorisation efficace de ses données, par l'acquisition de capacités de calcul et de stockage et le recrutement des profils dotés des compétences rares nécessaires.

En 2021, la DGFIP a aussi créé en son sein la DTNum (délégation à la transformation numérique)

dont un des objectifs principaux est de mutualiser des ressources internalisées en science des données afin d'expérimenter de nouveaux usages et d'accompagner l'ensemble des métiers dans l'appropriation de ce nouveau potentiel.

Le programme Foncier Innovant est une autre illustration des acquis de la DGFIP dans le champ de l'IA. Afin de garantir une meilleure fiabilité des bases de la fiscalité directe locale, l'administration a su recourir aux technologies novatrices d'intelligence artificielle et de valorisation des données à partir des prises de vue aériennes publiques de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Ce programme détecte de façon industrielle des anomalies déclaratives, sur des piscines ou des extensions de bâti. Un traitement informatique vérifie ensuite, à partir des déclarations des propriétaires effectuées auprès des services de l'urbanisme et de l'administration fiscale, si les éléments détectés sur les images sont correctement imposés aux impôts directs locaux (taxe foncière notamment). Un agent vérifie systématiquement chaque anomalie détectée avant toute opération de relance du

DOSSIER

propriétaire du bien, et in fine de taxation. La plupart des anomalies détectées ont été admises par le contribuable et le programme permet de répondre aux enjeux d'équité et de justice fiscale, par la juste imposition des biens. Le Foncier innovant va également permettre d'automatiser la mise à jour graphique sur le plan cadastral des bâtiments et piscines détectées à partir des prises de vues aériennes.

Les nouvelles opportunités offertes par l'IA générative (IAG) sont manifestes pour les finances publiques

De nombreux champs d'intervention présentent un intérêt, même s'ils restent encore grandement à explorer : fiscalité, lutte contre la fraude, contrôle de la dépense, législation, sécurité juridique, relation à l'usager, optimisation logicielle. De nombreux cas d'usages ont été identifiés qui nécessitent bien sûr des capacités de mise en production importantes, d'un point de vue humain et technique. Les investissements à réaliser sont loin d'être négligeables et doivent être mis en perspective avec la trajectoire de maîtrise des dépenses publiques et la nécessité d'assurer la durabilité de l'ensemble du portefeuille applicatif de la DGFIP. Le récent projet LLaMandement, porté conjointement par la direction

de la législation fiscale et la DTNum), en collaboration avec la DILA, a démontré le potentiel de l'intelligence artificielle générative et la capacité de déploiement rapide de ce type de modèles. Ce programme a permis l'attribution automatique aux différents services centraux de la DGFIP de près de 7 000 amendements fiscaux au PLF 2024, évitant un processus manuel consommateur de temps et fortement générateur de stress pour les équipes. Ce projet a été imaginé par un agent de la DLF et répond ainsi directement au besoin métier, en apportant une solution qui améliore le service public et les conditions de travail des agents.

Les promesses de l'IA ne doivent cependant pas faire oublier qu'elle doit se développer dans un cadre responsable et maîtrisé

D'une part, l'impact environnemental de très grosses capacités de calcul nous oblige à la sobriété dans le choix des solutions en recherchant toujours si les problèmes rencontrés ne peuvent pas être résolus par des solutions plus simples et moins consommatrices de ressources. Surtout, les questions de sécurité, concernant tant les infrastructures et les logiciels que les données couvertes par le secret fiscal et par la protection des données à caractère

personnel, sont centrales dans les expérimentations menées. Enfin, la transparence est recherchée, à chaque fois que possible, au travers de la publication de codes sources et d'articles de recherches et la multiplication d'échanges avec le monde la recherche. La direction générale des finances publiques a ainsi mis en place en 2023 un conseil scientifique du numérique composé de personnalités de très haut niveau du monde de la recherche, chargé d'apporter des éclairages opérationnels, de guider les grandes orientations et de garantir la bonne adéquation entre les solutions proposées et les avancées de la recherche.

Pour nous, l'intelligence artificielle constitue une démarche maintenant bien ancrée. Il reste néanmoins encore beaucoup à expérimenter et à construire, ce qui nécessitera l'engagement de moyens importants sur des trajectoires pluriannuelles tout en tenant compte des besoins de proportionnalité et de sobriété, et d'anticipation des changements technologiques et des évolutions du cadre de gouvernance à venir, notamment portés par les régulations européennes telles que le règlement européen sur l'IA.

¹ Exploration de données : processus analytique visant à extraire des informations significatives et utilisables à partir de vastes ensembles de données brutes.